

FORMATION POUR L'AGRÈMENT DES PIÈGEURS

lundi 26 avril et mardi 27 avril (2 journées)

Objectif

Acquérir les connaissances nécessaires à la pratique du piégeage et obtenir l'agrément préfectoral de piégeur agréé.

Public

Tout public à partir de 15 ans.

L'agrément ne peut toutefois être délivré qu'aux personnes âgées de plus de 16 ans.

Programme

Théorie : connaissance des espèces recherchées, des différents types de pièges, réglementation, mesures propres à diminuer les souffrances des animaux capturés, test d'application des connaissances.

Pratique : manipulation des pièges.

Lieu

Fédération des Chasseurs des AHP – 2000 route de Digne – 04660 Champtercier

Dossier d'inscription

- ✓ fiche de renseignement candidat
- ✓ copie de la carte nationale d'identité du candidat en cours de validité, recto/verso,
- ✓ copie du permis de chasser du candidat
- ✓ copie de la validation en cours (sauf pour la formation des piégeurs),
- ✓ 1 enveloppe timbrée et libellée au nom et à l'adresse du candidat

Nombre de participants maximum : 30	Intervenants : Fédération des chasseurs des AHP APAAHP (Association des piégeurs agréés des AHP)
	Responsable de la formation : Gérard AUTRIC